



| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 33 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |
| Votants | 43 |



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 101

Prolongation de l'avenant 2 avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN VALERIE ; PRIOURET DENIS ; LEGER JEAN LUC ; ESTERELLAS PHILIPPE ; LHERITIER LAURENT ; TERNAT DIDIER ; BIALOUX CLAUDE ; DEBAENST CATHERINE ; DETOLLE ALAIN ; BAUCULAT ANNICK ; DUGAUD ISABELLE ; HAGENBACH NADINE ; HAYEZ MARIE FRANCOISE ; MOINE MICHEL ; ROUGIER BERNARD ; LABOURIER DOMINIQUE ; COLLIN PHILIPPE (*Départ à 19H30 avant le vote du point 4 _ Pouvoir à DEBAENST CATHERINE*) ; FOURNET MARIE HELENE ; LABARRE JACQUELINE ; NICOUX RENE ; ROULET ALAIN ; SIMONS BENJAMIN ; RAVET NADINE ; SALVIAT GERARD ; BŒUF JACQUES ; LANNEAU GUY ; CHABANT EVELYNE ; PERIERRE VINCENT ; ARNAUD CHRISTIAN ; FOUGERON ROGER ; AUMENIER GERARD ; DEPEIGE MONIQUE ; MIOMANDRE DIDIER ; TOURNIER JACQUES.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MOUTARDE Jacques à ROUGIER Bernard ; DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne à LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe à DEBAENST Catherine ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; LEGROS Pierrette à BIALOUX Claude ; JOSLIN Jean-Louis à CHABANT Evelyne.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : COLLET-DUFAYS Céline ; PINLON Evelyne.

Valérie BERTIN présente le rapport ci-après.

La Région est la collectivité responsable sur son territoire de la définition des orientations en matière de développement économique (Loi NOTRe).

Elle élabore, dans ce cadre, un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui :

- Définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional,
- Organise la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Ainsi, les interventions des collectivités en matière de Développement Economique doivent se faire dans le cadre défini par le SRDEII et par l'intermédiaire d'une convention signée avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Une convention a ainsi été signée le 23 juin 2020 entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté Creuse Grand Sud, liée :

Un premier avenant de prolongation couvrant la période jusqu'à décembre 2023 a été validé lors de la séance du Conseil du 1^{er} juin 2022 (délibération N°2022-077).

La convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine s'achève le 31 décembre 2023.

Il a été proposé par les services de la Région de prendre quelques mois de plus pour rédiger la nouvelle convention et sécuriser cette période de travaux techniques et juridiques par voie d'un nouvel avenant de prolongation de la convention jusqu'au 1er juillet 2024.

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **De POURSUIVRE** le partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine relatif à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, dans le cadre de l'avenant 2 annexé,
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à le signer** ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



Valérie BERTIN,
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Valérie Bertin".

